



## **Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité**

### **Questions générales**

**Contact:** Ressources humaines

**Téléphone:** (514) 367-0000 ext. 720

**Adresse postale:** 8300 Rue St-Patrick, Lasalle, QC H8N 1V1

**Adresse électronique:** rh@princelogisticservices.com

**Directeur ressources humaines:** Claude Gizelo (Président)

**Directeur conformité:** Richard Daigneault

**La Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) exige que les entreprises sous réglementation fédérale préparent et publient leur plan d'accessibilité. Ce plan a été préparé pour 2701545 Canada Inc. et ses filiales concernées (Prince Services Logistique et Princess Van Line & Administration Inc.) avec pour objectif de le réviser et de le mettre à jour chaque année.**

### **Emploi**

Nous prévoyons de mettre en place un point de contact central pour toutes les questions et demandes liées à l'accessibilité.

Nous prévoyons d'inclure une déclaration dans notre politique d'emploi indiquant que des mesures d'adaptation pour les employés handicapés sont disponibles tout au long du processus d'embauche.

Nous prévoyons d'encourager plus d'employés handicapés à informer la direction de tout aménagement qui peut être mis en place pour améliorer notre milieu de travail.

Nous prévoyons d'offrir une formation de sensibilisation à tous les gestionnaires, superviseurs et employés sur les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les personnes handicapées.

Nous prévoyons de mettre à jour notre contenu Web interne pour inclure des renseignements sur l'accessibilité et le soutien aux employés handicapés.

## **Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité**

### **L'environnement à bâtir**

Nous prévoyons d'examiner et de vérifier les obstacles qui peuvent gêner les employés handicapés actuels et les employés handicapés que nous pourrions embaucher à l'avenir.

Ces obstacles peuvent inclure :

- Les corridors et les portes peuvent ne pas être assez larges pour permettre le passage en fauteuil roulant.
- Les portes d'ascenseur peuvent ne pas laisser le temps aux personnes à mobilité réduite d'entrer et de sortir.
- Il se peut qu'il n'y ait pas suffisamment de portes automatiques ou à bouton-poussoir dans nos voies principales.
- Les poignées de porte peuvent ne pas être facilement tournées par une personne à mobilité ou à force limitée.
- Il se peut qu'une politique et un plan de sécurité incendie ne soient pas en place pour l'évacuation des personnes handicapées.
- Les instructions de sortie ne peuvent pas être imprimées en gros caractères ni affichées dans un endroit accessible et bien visible.
- Les places de stationnement accessibles pourraient ne pas être clairement signalées par le symbole international d'accessibilité.
- Les alarmes incendie peuvent ne pas avoir de signaux visuels et sonores.
- Les toilettes peuvent ne pas avoir d'entrées et de fonctionnalités accessibles, comme des lavabos à détection de mouvement et des distributeurs de savon.
- Les toilettes ne peuvent pas accueillir de fauteuils roulants.

### **Technologies de l'information et des communications**

Nous prévoyons de veiller à ce que nos technologies de l'information et des communications soient accessibles. Nous demanderons à notre service informatique d'examiner et de vérifier ce qui suit:

- Utilisons-nous correctement les titres pour organiser la structure de notre contenu?

## **Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité**

- Donnons-nous à nos liens des noms uniques et descriptifs?
- Concevons-nous nos formulaires pour l'accessibilité?
- Garantissons-nous que tout le contenu soit accessible uniquement avec le clavier de manière logique?
- Utilisons-nous des polices que les lecteurs d'écran et autres appareils d'assistance peuvent lire correctement?
- Dans la mesure du possible, limitons-nous l'utilisation d'images, de tableaux ou d'autres représentations visuelles d'informations?
- Garantissons-nous que les images, tableaux ou autres représentations visuelles d'informations incluent un texte alternatif (texte alternatif) ou des légendes expliquant leur contenu et leur signification?
- Garantissons-nous un fort contraste de couleurs entre le texte et l'arrière-plan de vos pages Web et de vos documents électroniques, comme du texte noir sur fond blanc?
- Testons-nous, évaluons-nous et respectons-nous les normes d'accessibilité du contenu numérique?
- Effectuons-nous des tests d'utilisateurs avec des personnes handicapées?

### **Communication, autre que les technologies de l'information et des communications**

Nous prévoyons de nous assurer que nos informations et nos communications, autres que les Technologies de l'information et des communications, soient accessibles.

Nous examinerons et vérifierons ce qui suit :

- Devons-nous exiger que toutes les communications, tous les documents, tous les supports d'information et toutes les présentations des employés soient rédigés en langage clair?
- Garantissons-nous que tous les documents ou présentations contenant des images ou des graphiques ont un texte alternatif pour les décrire?

## **Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité**

- Développons-nous des exemples de bonnes pratiques en matière de communication en langage clair?
- Évitions-nous de préparer des documents qui utilisent des couleurs à faible contraste?

### **L'approvisionnement en biens, services et installations**

Nous élaborons des exigences pour que les considérations d'accessibilité soient incluses dès le début dans tous les processus d'approvisionnement.

#### **Service à la clientèle**

Nous communiquons avec les personnes handicapées de manière à tenir compte de leur handicap.

Nous offrirons de la formation au personnel qui communique avec les clients sur la façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps.

Nous proposons de communiquer avec les clients en personne, par courriel, par écrit ou tout autre format alternatif demandé par le client.

Nous nous assurons que les clients peuvent utiliser leurs appareils fonctionnels personnels lorsqu'ils sont dans nos locaux.

#### **Transport**

Notre flotte ne comporte actuellement aucune modification liée à l'accessibilité. Dans les cas où un employé a besoin de fonctionnalités d'accessibilité pour conduire un véhicule de flotte, un aménagement approprié sera mis en place.

#### **Consultations**

Dans le cadre de la préparation de ce plan d'accessibilité, nous allons contacter des personnes handicapées ou non de notre entreprise afin de recueillir leurs commentaires et d'organisations externes de plusieurs manières.

Communication à l'échelle de l'entreprise par courriel demandant des commentaires pour aider à identifier, supprimer et prévenir les obstacles au sein de 2701545 Canada Inc. (Prince Service Logistique et Princess Van Lines & Administrations Inc.) qui seront utilisés pour nous aider à devenir sans obstacles.

## Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité

Collaborer avec des organisations externes qui soutiennent les personnes handicapées pour comprendre et rechercher des recommandations pour améliorer l'accessibilité à l'organisation de l'entreprise au besoin.

### Rétroaction

Nous acceptons les commentaires par courrier, téléphone, courriel.

Poste de la personne qui recevra le rétroaction (identique à la section questions générales ci-dessus).

Les commentaires seront reconnus de la même manière qu'ils nous sont envoyés.

### Calendrier des mises à jour et suivi

#### Emploi

Action	Étapes	Responsabilité	Délai prévu
Révision des procédures de la compagnie en place	Dans le cadre de notre révisions annuel de nos procédures nous allons y regarder à travers le prisme de la Loi Canadienne sur l'accessibilité (LCA).	Directeur de la conformité	Octobre 2025
Identifier les obstacles	Examiner les politiques et procédures d'embauche.	Directeurs de la conformité	Octobre 2025
Identifier les stratégies d'atténuation	Examiner et modifier les politiques et procédures d'emploi à travers le prisme de la LCA.	Directeurs de la conformité	Octobre 2025
Former le personnel des RH à l'accessibilité	Rechercher et programmer des formations pour les RH concernant l'accessibilité et/ou la LCA.	Directeurs de la conformité	Octobre 2025

## Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité

### Plan

Action	Étapes	Responsabilité	Délai prévu
Dans le cadre de la préparation de ce plan d'accessibilité, nous allons contacter des personnes handicapées et autres de notre entreprise afin de recueillir les commentaires de nos employés.	Contacter nos employés par lettres et par courriel avec un sondage. Dresser un inventaire des commentaires de nos employés, analyser à travers du prisme de la Loi Canadienne sur l'accessibilité. Les remarques et besoins exprimés	Directeur de la conformité	Octobre 2025
Rechercher et examiner les systèmes d'ouverture automatique des portes.	Dresser un inventaire des bâtiments dépourvus de cette fonctionnalité et étudier la possibilité de l'ajouter.	Président	En cours
Configurations des bureaux	Pour les employés à mobilité réduite (problèmes de montée des escaliers, par exemple), envisagez de leur fournir des bureaux au rez-de-chaussée ou de leur permettre de travailler depuis chez eux.	Président	En cours

### Technologies de l'information et de la communication

Action	Étapes	Responsabilité	Délai
Veiller à ce que les Applications achetées soient accessibles et	Exploiter les normes d'accessibilité et de convivialité pour les activités de	Directeur des technologies et de l'information	En cours

## Plan qui répond aux exigences pour se conformer à la loi canadienne sur l'accessibilité

utilisables	développement.		
Fournir aux utilisateurs des technologies d'assistance en fonction des besoins	Lorsqu'un besoin de technologie d'assistance est identifié (par exemple, synthèse vocale, dictée, sous-titrage, interprète en ASL), des recherches doivent être menées et des mesures doivent être prises pour se procurer la technologie nécessaire.	Directeur des technologies et de l'information	En cours
Examiner les sites Web de l'entreprise pour s'assurer qu'ils sont conformes à la norme mondiale en matière d'accessibilité	Réaliser un audit du site Web actuel pour connaître son niveau actuel d'accessibilité et mettre en œuvre des considérations d'accessibilité pendant les phases de conception et de développement de notre nouveau site Web.	Directeur des technologies et de l'information	En cours

### Acquisition de biens, de services et d'installations

Action	Étapes	Responsabilité	Délai
Nous élaborons des exigences pour que les considérations d'accessibilité soient incluses dès le début dans tous les processus d'approvisionnement.	Maintenant	Président	En cours